



**COMMUNIQUÉS
DE PRESSE**



Communiqués de presse - archives nationales 2006

Nouveaux logements abordables à Fredericton

FREDERICTON, Nouveau-Brunswick, 20 juillet 2006 — Les personnes de moins de 65 ans vivant seules et les personnes handicapées de Fredericton auront accès à davantage de logements abordables, grâce à la construction de trois nouveaux ensembles de logements abordables produits par la Fredericton Non-Profit Housing Corporation Inc.

Cet ensemble, qui a reçu une somme de 1,1 million de dollars dans le cadre de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable, comprendra en tout 16 logements à prix abordable.

C'est ce qu'ont annoncé aujourd'hui M. Greg Thompson, ministre des Anciens Combattants et ministre responsable du Nouveau-Brunswick, au nom de l'honorable Diane Finley, ministre des Ressources humaines et du Développement social, et l'honorable Bernard Lord, premier ministre du Nouveau-Brunswick.

« Je suis heureux de constater que d'autres logements abordables seront sous peu à la disposition des résidents de Fredericton », a indiqué le ministre Thompson. « Ces ensembles constituent un autre excellent exemple du partenariat établi par les gouvernements avec les groupes locaux en vue de procurer un chez-soi aux plus démunis ».

« Le secteur sans but lucratif joue un rôle important dans ce programme de logements locatifs abordables et nous sommes heureux de pouvoir compter sur cet appui pour produire encore plus de logements pour les résidents de la province », a ajouté le premier ministre Lord.

Les ensembles seront situés au 279 et au 746, rue Brunswick, ainsi qu'au 145, rue Westmorland. Ils bénéficieront d'une contribution totale de 510 000 \$ du gouvernement fédéral pour payer une partie des coûts de construction. De son côté, la province du Nouveau-Brunswick versera 640 000 \$ en suppléments de loyer à l'égard des 16 logements.

La province a versé un prêt pour la préparation de projets de 23 800 \$ à la Fredericton Non-Profit Housing Corporation pour compenser les coûts d'élaboration du projet d'immeuble situé au 279, rue Brunswick. Ce prêt a permis de l'aider à l'étape de l'élaboration (dessins architecturaux, plans de situation, projections des coûts et diverses autres activités).

L'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable prévoit des investissements de plus de 45 millions de dollars pour la production de logements abordables dans la province.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Lori-Jean Johnson
Communications
Services familiaux et communautaires
506-453-2039

Nouvelles hypothécaires - Nouveaux logements abordables à Fredericton

Patricia Montreuil
Conseillère, Marketing et Communications
Société canadienne d'hypothèques et de logement
506-851-2229

>Document d'information

Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable

Phase I

Objectifs :

- Favoriser la production et le maintien de logements locatifs destinés aux ménages à revenu faible ou modeste du Nouveau-Brunswick, au moyen de la construction ou de la remise en état.
- Les logements doivent demeurer abordables pendant une période d'au moins dix ans.

Programme :

- Les fonds versés en application de l'Entente seront affectés à un programme de logement locatif.
- Le programme va permettre la production et le maintien de plus de 600 logements locatifs destinés aux ménages à revenu faible ou modeste.
- Les fonds sont mis à la disposition des organismes sans but lucratif d'initiative privée, des coopératives d'habitation et des promoteurs communautaires ou privés qui désirent aménager des ensembles d'habitation pour les familles à revenu faible ou modeste, les aînés, les personnes de moins de 65 ans vivant seules, les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins spéciaux.

Administration :

- Le programme sera administré par le ministère des Services familiaux et communautaires du Nouveau-Brunswick.
- Le ministère des Services familiaux et communautaires est chargé de la sélection des ensembles de logements abordables.

Dispositions financières :

- La contribution maximale de la SCHL en vertu de l'Entente s'élève à 14,98 millions de dollars et est assortie d'une contribution équivalente du Nouveau-Brunswick, ce qui représente un total de 29,96 millions de dollars.
- En tout, la contribution moyenne de la SCHL ne dépassera pas 25 000 \$ par logement.
- Le Nouveau-Brunswick versera des suppléments de loyer pour les ménages à revenu faible ou modeste occupant les logements.

Phase II

La Phase II de l'Entente accroît de 15,14 millions de dollars l'investissement total en vertu de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick fournira au moins 50 % du financement équivalent. Toutefois, jusqu'à 10 % de ces fonds pourront provenir des municipalités ou d'autres sources.

Dans le cadre de la Phase II, le financement sera :

Nouvelles hypothécaires - Nouveaux logements abordables à Fredericton

- utilisé pour le programme de logement locatif prévu dans la Phase I, et pour un nouveau programme de suppléments de loyer;
- ciblé vers les zones urbaines éprouvant d'importants besoins en matière de logement; et
- ciblé vers les personnes admissibles aux logements sociaux ou figurant sur la liste d'attente des logements sociaux.